



RÈGLEMENT : APPEL À TEXTES POÉTIQUES

Lè fanm ka maké bèl mo,
11ème édition, 2023

ARTICLE 1 - DESCRIPTION DE L'APPEL À TEXTES

La Ville du Gosier organise un appel à textes poétiques destiné aux femmes, ci-après dénommé « Lè fanm ka maké bèl mo ». Les participantes sont invitées à rédiger un poème sur le thème "Frontières".

ARTICLE 2 - PARTICIPATION

L'appel à texte s'adresse à toutes les femmes âgées de plus de 16 ans. Un recueil contenant une sélection des poèmes reçus, dans le cadre dudit appel à textes poétiques, sera publié par l'organisateur.

ARTICLE 3 - MODALITÉS

Les poèmes ne devront pas excéder deux cent soixante-dix (270) mots. Chaque participante pourra proposer un texte au maximum. Le texte dactylographié doit être rédigé en français et/ou en créole et doit être fourni sous format Word ou Google Docs.

Il pourra être envoyé :

- par mail à l'adresse suivante : mediatheque@villedugosier.fr
- ou par voie postale à l'adresse suivante :

Appel à textes « Lè fanm ka maké bèl mo » 2023

Mairie du Gosier
Boulevard du Général de Gaulle
97190 Le Gosier

Par ailleurs, le texte soumis ne doit pas :

- constituer une contrefaçon d'un droit de propriété intellectuelle
- porter atteinte à la vie privée et au droit à l'image de tiers
- être contraire à la loi.

Les candidates devront remplir le bulletin de participation en veillant à bien inscrire les informations de toutes les rubriques.

ATTENTION ! Seuls les noms, prénoms et /ou surnoms seront publiés dans le recueil. Les candidates pourront choisir de préciser qu'elles ne souhaitent que le surnom sur le recueil.

Les autres informations sont destinées à un traitement administratif et resteront confidentielles. Les fiches de participation seront détruites dans la semaine suivant la soirée de remise du recueil de poésie qui se tiendra au cours de dernier trimestre 2023.

ARTICLE 4 - DATE LIMITE D'ENVOI

La date limite d'envoi des textes est fixée au vendredi 30 juin 2023, minuit.

ARTICLE 5 - PUBLICATION DES TEXTES

L'organisateur se réserve le droit de sélectionner les poèmes qui seront publiés d'après les critères suivants : respect du règlement, et qualité de l'écrit.

ARTICLE 6 - RÉCOMPENSES

Les candidates dont les textes seront publiés recevront le recueil de poèmes édité par la Ville du Gosier lors d'une soirée organisée à cet effet. Elle se déroulera au cours du dernier trimestre de l'année 2023.

ARTICLE 7 - ACCEPTATION DU RÈGLEMENT ET DIFFUSION

La participation à cette manifestation vaut acceptation du règlement.

Les participantes autorisent par ailleurs la Ville du Gosier à diffuser les textes présentés dans le cadre de la manifestation sur tout type de supports y compris sur internet.

Contact :

Mairie du Gosier

Standard : 0590 84 86 86

Direction de la lecture publique et de la médiation numérique

Standard : 0590 84 58 50

Courriel : mediatheque@villedugosier.fr